



La dualité du repentir

De toutes les notions fondamentales que l'on retrouve dans le judaïsme, nul doute que le repentir occupe une place de choix. En effet, selon nos Sages, ce principe nous maintient constamment en vie, empêchant la justice divine de s'abattre au moindre de nos faux pas. D.ieu fait ainsi preuve de miséricorde, sachant que nous sommes faits de chair et de sang et qu'il est très facile de trébucher. Il attend donc seulement, dans la mesure du raisonnable, que nous finissions par prendre conscience de nos erreurs et que nous les rectifions.

Cependant, contrairement aux autres religions, le repentir revêt chez les juifs une dimension supplémentaire : outre le fait que pour de nombreuses fautes, Hachem n'exige pas d'expiation par la souffrance mais par le regret, Il nous a donné également la possibilité d'extirper le mal qui nous ronge.

Nous allons tout de suite illustrer ce concept afin de mieux en saisir les enjeux. Prenons l'exemple d'un bon juif qui, depuis son plus jeune âge, a pris l'habitude de respecter les lois du Chabbat. S'il arrive par malheur que son mauvais penchant, à force d'efforts et de persévérance, parvint à lui faire transgresser le Chabbat une première fois, ce juif aura dorénavant beaucoup plus de mal à ne pas flancher. Ce phénomène s'explique par le biais de plusieurs mécanismes qui vont se mettre en œuvre, facilitant le travail du mauvais penchant.

Tout d'abord, il faut savoir que la personne en question vient de perdre sa sensibilité à l'égard de cette faute. La gravité qu'elle représentait s'en retrouve considérablement amoindrie, surtout dans la mesure où aucun châtement ne l'a accablé.

Par ailleurs, la Guemara (Kidouchin 20a) nous dévoile qu'à partir de la deuxième occurrence, ce juif viendra à considérer son méfait comme étant permis. On peut comprendre cette assertion de la façon suivante : en réalité, l'homme ne peut pas supporter de vivre en ayant conscience de la gravité de ses fautes. Il cherchera donc désespérément des prétextes et des excuses, à tel point qu'il finira par s'inventer une autorisation, de façon à alléger sa conscience. C'est pourquoi nos Sages vont jusqu'à affirmer qu'au final, la faute aura perdu de son caractère illégal aux yeux du pécheur. On comprend bien maintenant pourquoi il est difficile de se débarrasser d'une mauvaise

conduite.

Toutefois, s'il est possible d'y remédier en faisant un effort de réflexion et de remise en question, il existe malheureusement un troisième paramètre intrinsèque à toute faute dont il est beaucoup plus difficile de se défaire : l'attraction de l'interdit. Certes, toute prohibition représente en soi une tentation mais celle-ci est beaucoup plus forte lorsque nous connaissons les effets et les délices qu'elle nous procure. Nos Sages ne peuvent être plus clairs sur le sujet. La Guemara dans Ketouvoth (11a) enseigne ainsi qu'il est possible de convertir un enfant non-juif bien qu'il n'ait pas encore de conscience propre. Et s'il est vrai que la plupart de ses congénères préfèrent s'en abstenir, c'est parce qu'ils se sont « délectés du goût de l'interdit » ce qui n'est pas le cas d'un enfant. Raison pour laquelle on estime qu'il a tout à gagner dans sa conversion.

On voit donc clairement qu'une personne qui a déjà fait l'expérience d'une faute y prendra naturellement goût et pour rien au monde ne voudrait y renoncer. Bien entendu, cela rend le travail de repentir plus ardu.

Néanmoins, cela ne signifie pas que cette tâche soit impossible. La Torah nous fournit de nombreux exemples de repentir total, notamment avec l'épisode du veau d'or ou encore la relation trouble entre David et Bath-Chéva (voir Avoda Zara 4b). Grâce à leurs prières incessantes et leur repentir sincère, D.ieu finit non seulement par leur pardonner mais Il apporta également Son soutien afin qu'ils ne soient plus jamais attirés par leur travers respectif. C'est donc ce à quoi nous devons aspirer le jour de Kippour, afin de briser ce lien malsain que nous entretenons avec nos fautes.

La Haftara que nous lisons au cours de la prière de l'après-midi y fait allusion. En effet, à l'annonce d'une catastrophe imminente, les habitants de Ninevé se repentirent mais uniquement dans leurs « actions » (voir Yona fin du 3ème chapitre). Ils réparèrent le tort qu'ils avaient causé mais leur cœur restait profondément mauvais. Ils finirent effectivement par se relâcher et la sentence s'abattit quelques années plus tard, lorsque le roi Névoukhadrétsar conquiert leur territoire.

Yéhiel Allouche

Halakha

Peut-on toujours faire la Birkat Cohanime à la Néïla si la Chekia est déjà passée ?

Il est rapporté que cette bénédiction doit se réciter en journée. En effet, cette bénédiction est comparée au service qu'effectuait le Cohen au Temple qui pouvait se faire uniquement en journée.

C'est pourquoi, chaque office devra fixer l'horaire de la prière de la Néïla de manière à ce que la Birkat Cohanime soit récitée avant le coucher du soleil.

Dans le cas où l'office de Min'ha a débuté avec un retard, on raccourcira les seli'hotés afin de commencer la tefila de la Néïla à l'horaire adéquat. **[Voir Michna Beroura 623,8]**

À postériori, on pourra malgré tout réciter la Birkat Cohanime pendant la période de Ben Hachemachote (entre le coucher du soleil et la sortie des étoiles), mais pas après la sortie des étoiles. **[Yé'havé Daat (Tome 6 Siman 40) et 'Hazon Ovadia (page 362); Or Létsion (Tome 4 perek 19,2) ; Nefech 'Haya (maarekhet 10 et 23 page 73) de Rav Refaël Kadir Çaban ; Voir aussi la note à la fin du Michna Beroura Ich Matsliah (Siman 623,48) qui justifie la coutume d'être indulgent à postériori.]**

Il est à noter que la coutume de l'ensemble des communautés Achkénazes est, de ne pas réciter la Birkat Cohanime à la Néïla quoi qu'il en soit. **[Rama 623,5]**

Cette coutume s'est répandue par le fait qu'il arrivait souvent que la Téfila de la Néïla se prolongeait jusqu'à la nuit **[Michna Beroura 623,9].**

David Cohen



יום כיפור

Enigme



Enigme : La parachath Ki tavo emploie, pour désigner une calamité, la même expression que celle que nous utilisons dans nos prières de Yom kippour pour caractériser une manière de pécher. Laquelle ?

**Pour recevoir Shalshélet News
par mail chaque semaine
ou pour dédicacer un feuillet :**

shalshelet.news@gmail.com



Comprendre sa Tefila : Le Vidouy



Le Rambam (Hilkhos Techouva 1,1) nous enseigne: "comment faire le vidouy? On devra dire "De grâce Hachem, j'ai fauté, j'ai péché devant Toi et fait telle et telle chose, je regrette et j'ai honte de mes actes, et plus jamais je ne recommencerai" tel est le vidouy, et toute personne qui multipliera les vidouy et s'allonge sur ce sujet est digne de louanges".

Pourquoi faut-il nécessairement le dire ? La pensée ne suffit-elle pas ? De plus, dans quelle mesure le fait d'en dire beaucoup est digne de louanges ?

Par ailleurs, le Levouch (Orah Haïm 620,1) écrit qu'il faut réciter le vidouy à 10 reprises le jour de Kippour, car le Cohen Gadol disait 10 fois Le Nom de Hachem (Chem Haméforach).

Pourquoi prononcer 10 fois le vidouy ? Normalement, après la 1ère fois, toutes nos fautes ont déjà été pardonnées!

En guise d'élément de réponse, le Ramban (Vayikra 4,2) dit que toute faute commise par un homme porte atteinte à son âme et l'empêche de se rapprocher davantage de Hachem, cette faute faisant écran. De là, nous voyons qu'un péché commis fait partie intégrante de l'homme. Comme nous l'enseigne la Guémara (Sota 3b), chaque faute commise par un homme, le poursuivra jusqu'au jour du jugement. Parfois, l'homme commet diverses fautes et n'arrive pas à s'en séparer, car celles-ci font désormais partie de lui. D'où l'importance du vidouy. En effet, il permet de déraciner une mauvaise habitude

ancrée en nous, et le fait de prononcer et regretter chacune de nos erreurs facilite la téchouva. Nous pouvons également voir avec David hamélekh (après avoir mis en place un scénario pour précipiter la mort de Ouria, alors marié avec Batchéva) ou bien avec 'Hava (après avoir écouté le serpent), que le fait d'avouer leur faute immédiatement, a facilité le pardon de Hachem, comme il est écrit "Celui qui avoue et abandonne 'sa faute' est gracié" (Michlé 28,13). Ainsi, nous récitons le vidouy à 10 reprises pour pouvoir se détacher définitivement de nos fautes. Enfin, le Rambam (Hilkhos Techouva 2,2) certifie que celui qui prendra sur lui de faire une téchouva sincère, ne trébuchera plus.

Yehezkel Taieb

Le Seder Avoda

Au cœur de la Hazara de Moussaf nous faisons le Seder avoda.

Ce texte résume le déroulé du service du Cohen Gadol au Beth Hamikdash ce jour de Yom Kippour. Certains l'attribuent à Yossi fils de Yossi Cohen Gadol à l'époque du 2nd Temple (Aboudraham).

N'ayant plus (ou pas encore) le Beth Hamikdash pour pouvoir y faire les sacrifices, la lecture de ce texte reste notre seul moyen de nous rattacher à cette Avoda primordiale.

Ainsi, l'essentiel de notre avoda ce jour réside dans ce moment où l'on récite le Seder avoda (Meam Loez - Aharé mot).

Celui qui s'attache à suivre et comprendre toute cette cérémonie verra, sans aucun doute, son pardon être accepté (Ramak).

En voici les grandes lignes :

Le Cohen Gadol commence sa journée tôt le matin par le mikvé puis, paré des 8 habits habituels, il procède à la Avoda quotidienne. A savoir, Che'hita du Korban Tamid, aspersion du sang, Ketoret, combustion du tamid, Menahot, Nessakhim.

- Puis 2^{nde} Tevila au Mikvé pour revêtir cette fois les 4 habits de lin pour son service de Yom Kippour.

- Vidouy (au nom de lui et de sa famille) sur le taureau qui sera offert en 'Hatat.

- Tirage au sort des 2 boucs dont 1 sera offert en 'Hatat et l'autre jeté Laazazel.

- 2nd Vidouy sur le Taureau (au nom des cohanim cette fois).

- Che'hita du taureau et recueille de son sang.

- Préparation des braises dans une pelle pour les Ketoret.

- Préparation des Ketoret : 2 poignées d'encens versées dans le Kaf (une sorte de petite poêle).

- Combustion des Ketoret à l'intérieur même du Kodech Hakodachim.

- Aspersion du sang du taureau devant le Aron Hakodech (8 fois : une fois la main tournée vers le haut et 7 fois tournée vers le bas A'hat èl a'hat...).

- Che'hita du bouc et recueille de son sang.

- Aspersion du sang du bouc dans le Kodech Hakodachim également.

- 2^{nde} aspersion du sang du taureau puis du bouc en direction de la Parokhet mais cette fois en dehors du Kodech Hakodachim.

- Mélange des 2 sangs (taureau et bouc), pour placer ce mélange sur les angles du Mizbéa'h en or.

- Aspersion (7 fois) du sang mélangé, sur ce même Mizbéa'h.

- Vidouy sur le bouc Laazazel.

- Envoi du bouc vers le désert où il sera jeté du haut d'une falaise.

- Transport des dépouilles du taureau et du bouc en dehors de Jérusalem, où elles seront brûlées (hormis les entrailles que le Cohen a retiré).

- 3ème Tevila.

- Offrande de 2 béliers en tant que Ola.

- Combustion des entrailles du taureau et du bouc sur le Mizbé a'h.

- 4ème Tevila.

- Retour dans le Kodech Hakodachim pour retirer le Kaf et la pelle des Ketoret.

- 5ème Tevila.

- Offrande des sacrifices de Moussaf.

- Korban Tamid de l'après-midi.

- Allumage de la Ménorah.

La sortie du Cohen Gadol du Kodech Hakodachim était l'occasion de grandes festivités. (Yoma 70a) Puisseons-nous assister, très bientôt, à la reconstruction du Beth Hamikdash.

(Sources : Ma'hzor Kavanat Halèv ; Avodat Yom Hakipurim de R. Oppen)

Jérémy Uzan

Un moment de Avoda à Yom Kippour

Nous sommes méritants d'avoir une fois dans l'année un jour Kadosh, un jour où nous bénéficions d'une pureté spécifique et où Hachem expie toutes les fautes que l'on a faites.

Un jour de Kippour, Rabbi Aaron de Belz est entré à la synagogue très essoufflé, les gens autour de lui ont demandé s'il se sentait bien ? Peut-être que le jeûne le dérange? Le Rabbi a répondu : « Baroukh Hachem, je me sens bien, et la raison pour laquelle je suis essoufflé, c'est par rapport à ce jour Kadosh qu'il y a dans l'air, tout l'air est rempli de Kedousha, et je respire fort pour prendre un maximum de kedousha... »

Le Gaon de Vilna dit qu'un moment de Avoda (servir Hashem) à Yom Kippour équivaut à une Avoda d'une année entière tellement le jour est puissant.

Le Bné Yissakhar donne la raison pour laquelle on ne met pas de chaussures à Yom Kippour : c'est parce que la Kedousha de Yom Kippour est comme la Kedousha du Mikdash...

Le rav Pinkous a expliqué le terme « juif de Kippour » ainsi : ces juifs-là ne pratiquent pas grand-chose, mais à Kippour, ils se sentent concernés par l'évènement et se présentent à la synagogue. Pour quelle raison ?

Chaque juif est attiré par la kédousha palpable de ce jour. Chaque homme à son niveau est également attiré par cette lumière de kédousha.

A nous de prendre conscience que cette lumière est présente. Profitons de ce jour grandiose pour "attraper" cette kédousha, sans jamais la relâcher.

Yoav Gueitz

La lecture des Tehilim

Dans le midrash Téhilim, David Hamélekh demande à Hachem de considérer la lecture des Téhilim au même niveau que l'étude des traités de négaïm et ohalot (Midrash 1,8). Le rabbi Méïr Abou'hatséra demande alors pourquoi est-ce que David a demandé de considérer les Téhilim uniquement comme ces traités-là spécifiquement?

Il répond que le Cohen qui ne connaît pas les règles de pureté et d'impureté au sujet des tâches de lèpre, viendra chez le lépreux aux côtés d'un Talmid hakham qui connaît bien ces lois. Ainsi, il lui soufflera quoi dire et le Cohen répètera la décision du Talmid hakham. De même que le Cohen qui ne connaît pas les règles et qui répète ce que lui dit le Rav pour purifier ou impurifier, David demanda à Hachem qu'il en soit ainsi au sujet des Téhilim et même si on ne les comprend pas, qu'ils aient la même valeur que toute autre étude.

Michael Attal

La levée du bannissement

C'est devant « Ha-Chem » que vous êtes purifiés !

Le « Kol Nidré », moment solennel, d'importance, traduit cette proximité avec le Seigneur.

Voilà que Rabbi est d'avis que le jour de Kippour procure le pardon des fautes sans aucun lien avec la démarche humaine. Que l'on fasse repentance ou non, Rabbi pense que le jour de Kippour élimine toutes les transgressions, (Yoma 85). L'ouverture du « Eikhhal » qui précède le Kol Nidré fait référence à la Bina, la Matrice de toute vie qui s'ouvre pour recueillir les prières de « Ses enfants » afin de leur octroyer vie et prospérité. Cette Mitsva de l'ouverture ainsi que la sortie des Séfarim est une des plus importantes de ce jour. Le Sefer Torah est lui-même la source de toutes les abondances, qui en ce jour, seront diffusées aux hommes. La Bina symbolisée par le 1^{er} « Hé » du Nom, contient en elle toutes les lumières de la

Torah, symbolisée par le « Vav » du Nom ה. La jambe droite du « Hé » étant le Vav lui-même. Cette Matrice qui contient la Vie se relie au « Youd » qui est son géniteur, c'est la Séfirah de 'Hokhma qui transmet les flux à la Matrice. Le « Youd » étant l'expression de la « Volonté », qui fait référence à la Séfirah de « Kéter ». La pointe sur le « Youd » qui est à peine perceptible, c'est l'insondable. La lettre « Youd » en se développant יוֹד fait apparaître les éléments de la Bina et du « Vav » jusque-là invisibles. Le Vav et le Daleth contenus dans le יוֹד étant eux-mêmes le « Hé » et le Vav.

La sortie des « Séfarim » donne une ampleur et une intensité particulière au « Kol Nidré », qui est d'une part l'annulation des « Vœux » et d'autre part l'ouverture vers ceux qui ne sont pas toujours fidèles à la tradition, ils sont appelés « ceux qui transgressent עבריינין ». Ils sont invités à venir s'associer aux prières de l'assemblée, à participer au jeûne et à

s'inclure dans la communauté. Nos maîtres insistent sur l'importance de la présence de ces gens lors des jeûnes, afin que toutes les catégories qui composent Israël soient représentées.

כל תענית שאין בו מופשעי ישראל אינו תענית
Kritout 6b.

Quand bien même le méchant est éloigné de D... rejeté, relégué au loin, qu'il ne peut prétendre à s'inclure à la communauté, tout comme celui qui est banni. Mais dès que le jour de Kippour arrive, le bannissement est levé, les restrictions sont suspendues et l'exclusion arrive à son terme, à nouveau il est réhabilité.

C'est là le sens de cette expression « devant l'Eternel », le jour de Kippour, tous sont devant l'Eternel qu'ils aient fait Téchouva ou non. Grande est la Téchouva ! Il suffit qu'un seul fasse Téchouva, pour qu'Ha-Chem pardonne à toute la terre. (Yoma 86)

Michel Baruch

Rébus



Format
Anonymat
Climat
Mât



Questions à Rav Brand

1) En se sentant mal ou faible pendant la journée, peut-on se rincer le visage, sans s'approcher de la bouche ?

« Celui qui s'est sali avec de la boue, des excréments ou du sang (ou autres choses), a le droit de laver cet endroit ; ceci n'est pas un lavage de plaisir », (Choulhan Aroukh, 613, 1). « Un *isstenis* (maniaque, extrêmement préoccupé par la propreté), qui ne trouve pas de tranquillité tant qu'il ne s'est pas lavé le visage, a le droit de le laver. Haga : la coutume est de l'interdire ; et même concernant le lavage des yeux, qui est un peu une guérison, la coutume est de s'en abstenir », (613, 4). Votre cas, je ne sais pas.

2) Pourquoi utilisons-nous une lumière qui est restée allumée tout Kippour pour la havdala ?

Le Motsaé Chabbat, nous faisons une bérakha sur la bougie, pour rappeler qu'Adam Harichon a allumé le feu le Motsaé Chabbat. On peut alors utiliser une flamme qu'on vient d'allumer. Pour un Motsaé Kippour qui tombe un Chabbat, la halakha est la même. Mais pour un Kippour qui tombe pendant la semaine, cette raison n'existe pas. La raison est alors pour proclamer que ce jour est différent des autres jours de fêtes durant lesquels on peut allumer une flamme d'une autre, pour cuire. Kippour tombant un jour de semaine, il faudra alors faire la bérakha uniquement sur une bougie qui a été allumée la veille de Kippour, de laquelle nous nous sommes privés d'en profiter pendant Kippour (Pessahim, 54a).

3) Pourquoi y a-t-il 6 montées le jour de Kippour ? C'est différent de Chabat et de Yom Tov.

Les jours de Hol, les Hakhamim ont instauré trois montées, qui correspondent aux Cohen, Lévy et Israël. Les jours de Roch 'Hodech et de 'Hol Hamoéd, une plus grande Kédoucha règne et ils sont consacrés pour plus d'étude et moins de travail. Les Hakhamim ont alors instauré une lecture supplémentaire, en faisant monter une personne de plus. Le jour de Yom-Tov a plus de Kédoucha, et il est consacré à plus d'étude et moins de travail; on fait alors monter une personne de plus. Le Jour de Kippour a plus de Kédoucha, et il est consacré à plus d'étude et prière, et on travaille moins, car il est interdit de préparer la nourriture; on ajoute alors une personne. Le jour de Chabbat a plus de Kédoucha que Kippour, car celui qui le transgresse, est condamné à la lapidation, ce qui n'est pas le cas de Kippour; on ajoute alors encore une personne (Méguila 21).

4) Quel est le sens du Minhag de faire les Kaparot ?

Cette coutume est évoquée dans les écrits des Guéonim et de Rachi, bien que certains Posskim (Ramban, Rachba et le Choulhan Aroukh) l'aient déconseillée. On pensera que ce qui arrive à l'oiseau (égorgé, jeté et cuit) aurait pu arriver à la personne qui a fauté, mais en faisant téchouva, elle est pardonnée, et l'oiseau prend sa place. Ceci est également l'idée des Korbanot (sacrifices).

5) Pourquoi sonnons-nous du Chofar à la fin de Kippour ? De nombreuses raisons ont été dites ; pour accompagner la Chékina vers le Ciel, pour rappeler la venue du Machia'h, pour rappeler le Kippour du Yovél, où tout le monde est libre, etc...

Rav Yehiel Brand

Choisir les 4 espèces

Etrog :

1) Le Étrog ne doit pas mesurer moins d'un Kabétsa (taille d'un œuf de 54g).

2) Il est bon de rechercher l'embellissement de la Mitsva en choisissant un Etrog avec le Okets aligné sur la Pitma.

3) Un Etrog "Menoumar" (présence de plus de 2 taches noires/marrons/...) est Passoul car il n'est pas Hadar.

Un Etrog avec une seule tache ou même un seul point noir bien visible sur la partie du 'hoteme, rend celui-ci Passoul (on considère que le point est bien visible si on prend le Etrog à ~20 cm de notre champ de vision et qu'on aperçoit facilement le point noir en faisant un tour complet).

Un Etrog qu'on a rendu Menoumar à force de l'avoir frotté au moment de son utilisation reste cachère.

4) Souvent des feuilles d'arbres se déposent sur le Etrog ; le Etrog reste cachère et si la feuille est toute petite et n'enlève pas de la beauté du Etrog, celui-ci reste mehoudar.

5) Si la Pitma a été coupée de manière à ce qu'il reste une toute petite partie sur le Etrog celui-ci reste cachère. Mais si la Pitma a été coupée entièrement et a formé un trou à la surface du Etrog, celui-ci devient Passoul.

Arava :

1) La feuille de celle-ci doit être de forme longue et non arrondie et le bout ne doit pas finir en dents de scie (s'il existe des toutes petites dents, cela reste cachère).

2) Sa tige doit faire au minimum 20 cm et de préférence plus de 24 cm.

3) La Arava dont a été coupé le sommet de la tige n'est pas cachère.

4) Les feuilles de Arvavot qui ont séché ou sont tombées (en majorité) ne sont plus "Hadar" et sont donc Passoul le 1er jour (et 2eme jour en dehors d'Israël) selon tous les avis. En ce qui concerne les autres jours de la fête ("hol hamoed) :

- Pour les séfaradim: Cacher Bédiavad (à priori, on les changera).

- Pour les Achkenazim: Passoul.



Hadass :

1) La longueur de celui-ci doit être au minimum de 3 tefa'him soit 20cm et de préférence plus de 24cm.

2) Sur toute la hauteur du "Hadass", on doit trouver 3 feuilles superposées à 3 autres dont les racines se rencontrent au même niveau. Si 2 racines sont proches l'une de l'autre et que la 3ème se situe au-dessus ou en-dessous, cela le rend Passoul. Cependant, si sur la majorité des feuilles (plus de 10/12cm) il y a 3 feuilles sur la même racine le Hadass reste cachère.

Loulav :

1) Le Loulav doit mesurer au minimum 4 "tefa'him" soit 27 cm ; de préférence plus de 32 cm.

2) Il est bon de choisir un Loulav sans incurvation car il est plus joli.

3) Si la majorité des feuilles se sont ouvertes sur la majorité de la "chidra" (la tige centrale) celui-ci devient alors Passoul. Cependant, il est bon de choisir un Loulav, dont la tige centrale ne s'est pas du tout séparée.

David Cohen



Poulet ou Poisson ?

Le Michna Beroura (608,16) écrit au nom du Maguen Avraham que nous avons l'habitude de manger du poulet pour la Séoudat Hamafsseket. La raison à cela, explique le Ma'hatsit Hashekel, est que cette viande est plus facile à digérer que de la viande de bétail et l'on pourra ainsi prier plus aisément.

Le Yéchouat Yaakov quant à lui écrit qu'il ne s'agit pas simplement d'une coutume mais d'un devoir de manger de la viande (de bétail d'après lui) au moins une fois la veille de Kippour.

Le Taamé Haminhaguim écrit que la coutume est de faire un pain fourré à la viande car le pain représente la miséricorde qui recouvre la viande qui est le Din strict.

Cependant, le Maté Éfraïm rapporte une autre coutume, celle de manger du poisson la veille de Kippour. Celle-ci trouve sa source dans plusieurs Richonim dont le Roch, Tossfot (dans plusieurs endroits) et au nom du Maharam de Rotenbourg.

Le Tour raconte l'histoire qui est rapportée dans le Roch d'un soldat qui alla un jour acheter du poisson pour son maître le seigneur des environs. Comme il revint bredouille, le duc lui en demanda la raison, ce à quoi il répondit qu'il n'y avait qu'un seul gros poisson à vendre et qu'un juif l'acheta à un prix très élevé. Le seigneur convoqua le juif et lui demanda la raison de cette dépense si importante pour un seul poisson, ce à quoi celui-ci répondit qu'on avait un jour très important dans l'année qu'on se doit d'honorer de surcroît quand il tombe Chabbat comme cette année-là. Il expliqua au duc qu'en ce jour Hachem pardonne toutes les fautes

de Ses enfants. Le seigneur en fût impressionné, le pardonna et le combla d'argent. Certains pensent que cela est la fameuse histoire de Yossef Mokir Chabat.

Le Sefer Seder Ayom explique que le poisson amène de la joie dans une Séoudat comme on trouve écrit qu'à la venue du Machiah, Hachem fera un repas de poisson aux Tsadikim.

Le Chout Sia'h Itshak explique par le fait que les Bné Israel aient reçu les deuxièmes Lou'hot à Yom Kippour et ne pouvaient donc manger de la viande non abattue rituellement.

D'autres expliquent que cela est pour rappeler le mérite des juifs comparés aux poissons qui attendent avec soif la pluie malgré leur vie dans l'eau, de la même manière les Bné Israel attendent la Torah avec soif. D'après le Maté Éfraïm on le mangera le matin mais pas à la Séoudat Hamafsseket et comme cela tranche le Caf Ha'haim. Ainsi écrit aussi le Kitsour Choulhan Aroukh en expliquant cela d'après le Rambam que le lait et le poisson augmentent la quantité de semences dans le corps. Ainsi, ont l'habitude les Loubavitch et les Djerbiens qui mangent du poisson le matin et du poulet l'après-midi.

Mais le Elef Amaguen écrit que cela s'agit seulement du poisson chaud et il lui semble que le Minhag est donc d'en manger froid à la Séoudat hamafsseket.

Enfin, il est à noter que chez les tunisiens et algériens il y a une coutume de manger une poule farcie cousue à la sortie du jeûne.

Haim Bellity